

Vielsalm | L'entreprise de travail adapté emploie 200 personnes

Les Hautes Ardennes ont enfin un avenir

■ L'assemblée générale a finalement dit « oui » au plan de re-lance de l'atelier protégé. ■ Il sera cependant modifié. ■ Le personnel est soulagé.

NICOLAS DRUEZ

Treize voix pour et douze abstentions. Mercredi 22h, devant les locaux des Hautes Ardennes. Manu Beco, président de l'entreprise de travail adapté (ETA), annonce aux travailleurs le résultat du vote sur le plan de sauvetage. L'assemblée

générale vient de l'approuver à huis clos, afin de permettre un débat serein. Applaudissements parmi les ouvriers. L'institution revient de loin : voici trois semaines, la même assemblée générale avait refusé le projet de refonte, entraînant un arrêt de travail.

Les Hautes Ardennes occupent près de 200 personnes, dont de nombreux handicapés. L'outil industriel n'est plus adapté et l'association traîne une dette qui la prive de toute perspective. L'avenir passe, pour ses responsables, par un plan de restructuration porté par l'agence provinciale d'économie sociale (Apes). Le document prévoit une nouvelle organisation, avec la création d'une holding, chapeautant l'hébergement et une société à finalité sociale.

Le personnel quitterait les sites de Cahay et Rencheux pour des installations modernes, au so-

ning de Burtonville. L'investissement s'élève à 1,7 million.

Plusieurs membres de l'assemblée générale ont exprimé leur scepticisme à propos de cette manne à injecter. Ce serait, en gros, ajouter une charge supplé-

« Nous sommes capables de relever le défi économique et social qui nous attend »

mentaire sur le dos de l'ETA. Il faudra essayer de limiter le recours à l'emprunt. Nous avons besoin de capital, sans quoi les ambitions seront revues à la baisse, commente le député-bourgmestre de Vielsalm, Jacques Gennen.

Le plan de l'Apes sera aussi pro-

bablement amendé sur la question des statuts. Beaucoup de parents ne s'y retrouvaient pas dans le futur organigramme des Hautes Ardennes, qui concentrerait le pouvoir dans les mains de la commune et la Province. Les parents seront représentés, rassure Jacques Gennen. Le vote de mercredi autorise la mise en place progressive des structures. L'Apes va approfondir, de son côté, ses contacts avec des partenaires financiers et commerciaux. Le secteur bois constituera la principale activité de la nouvelle entité.

Le président de l'ASBL veut aller de l'avant. Les abstentions ont été une manière pour une série de membres de ne pas bloquer la situation. C'est positif, à mes yeux. Nous allons prouver que nous sommes capables de relever le défi économique et social qui nous attend, lance Manu Beco. ●

Couvin | Carrière de Carmeuse

Les riverains veulent un dédommagement

GUY ITTELET

Des riverains de la carrière exploitée par la société Carmeuse à Frasnès viennent d'exprimer à nouveau leur détermination à poursuivre un combat en cours depuis près de vingt ans en vue d'obtenir un dédommagement financier pour des dégâts à leurs habitations encourus lors de tirs de mines à la fin des années 80. Au stade actuel de la procédure judiciaire, le dossier se retrouve en souffrance devant la cour d'appel de Liège.

Les premiers dégâts constatés à nos habitations, notamment sous forme de murs fissurés, remontent à avril 1987, raconte René Moreau, porte parole des riverains regroupés dans les années 90 au sein d'un comité d'action informel. Après une tentative de conciliation entre les parties au niveau de la justice de paix à Couvin, l'affaire a été portée devant le tribunal de première instance à Dinant au milieu des années 90.

Changement d'avocat de la

part des riverains, récusation d'un expert désigné par le tribunal à Dinant, conclusions d'un autre expert déposées mais non transmises, décès de certains riverains plaignants, les avatars dans ce dossier sont multiples. La société Carmeuse ayant interjeté appel, le dossier a finalement abouti à la Cour d'appel de Liège.

Selon l'avocat des riverains, le dossier est enfin en ordre et une date d'audience devrait être fixée avant la fin de ce premier semestre 2005. Dans l'attente d'un déblocage, les riverains ont déposé à la police de Couvin une nouvelle plainte transmise au parquet.

Pour l'heure, les tirs à la carrière ont lieu deux à trois fois par mois. Effectués à environ 400 m des habitations les plus proches dans le respect de normes européennes en vigueur, ils ne posent aucun problème, assure l'actuel directeur d'exploitation. Des mesures de vibration peuvent être réalisées sur demande des riverains en présence de deux policiers. Mais aucune demande n'a été faite depuis longtemps. ●

NAMUR

Bouglione...

Le différend qui oppose la Ville de Namur et le cirque Bouglione actuellement établi sur l'esplanade de la Citadelle relèverait-il surtout d'une absence de communication entre les deux parties ? Alexandre Bouglione avait déposé une centaine de panneaux pour la promotion de son spectacle, pour une large part dans l'entité namuroise, le reste dans les communes avoisinantes. Or, le règlement communal ne lui permettait que d'en planer 25. La Ville a donc fait enlever le surplus. La grogne du bouillonnant directeur vient surtout du fait que le cirque de Noël a bénéficié d'un régime différent. A la Ville, l'échevin Alain Detry indique que le cirque de Noël était venu pour la première fois et était méconnu des Namurois, que Bouglione est seul à bénéficier d'une convention jusqu'en 2009, qu'il n'y a aucune intention de défavoriser le cirque et que la Ville a droit à faire sa politique. Et l'échevin d'en appeler au dialogue.

... ouvre ses portes

De son côté, Alexandre Bouglione, qui avait dans un premier temps songé à manifester devant l'hôtel de Ville puis s'est ravisé en craignant une amende qui s'ajouterait aux 2.000 euros qu'il a déjà été intimé de payer, organisera une journée portes ouvertes ce dimanche à 11 heures. Le public pourra assister aux répétitions, voir le travail des artistes, visiter les coulisses et poser toutes les questions qu'il souhaite, annonce M. Bouglione. Je défendrai, comme je l'ai toujours fait, le cirque traditionnel et je ne partirai pas plus tôt que prévu car ce serait donner raison à la Ville. (L. Sc.)

ROCHEFORT

Freddy Paquet, persona non grata à l'USC

Le comité de gestion de l'Union socialiste communale (USC) de Rochefort a décidé d'exclure de ses rangs, en date du 21 mars, Freddy Paquet. Une décision d'autant plus exceptionnelle qu'elle concerne le bourgmestre sortant de la cité du rire (1997-1999). Il ne s'agit pas d'un règlement de compte personnel mais d'une décision résultant du seul comportement du principal intéressé, qui n'adhérait pas à la dynamique du groupe, précise Rudy Terrasse, président de l'USC. Il lui est notamment reproché des absences aux réunions, une hostilité envers ses colistiers en public... C'est le comité, à l'unanimité moins une voix, qui a décidé de l'exclure. Cette décision doit être encore ratifiée par l'AG qui se réunira le 16 avril. Freddy Paquet ne souhaite pas réagir avant cette date. (R.P.)

Soins de santé | Ils sont d'accord sur un plan de travail pour étudier le problème

Les politiques discutent mais ne se mouillent pas

NICOLAS DRUEZ

Une discussion sereine et constructive. MR, PS et CDH se sont réunis pour la première fois, mercredi à Arlon, autour d'un sujet crucial pour les Luxembourgeois : l'avenir des hôpitaux publics. Un mois après la restitution à tous les acteurs concernés de l'étude de trois experts, le monde politique prend le dossier à bras le corps. Six à sept représentants par parti étaient autour de la table, dont les responsables des trois intercommunales de soins de santé. Le groupe s'est mis d'accord sur un plan de travail.

La première des priorités, c'est de donner plus de pouvoir à la structure faitière, la CHL (coordination hospitalière luxembourgeoise). Reste à savoir comment... La Région wallonne dégagera des moyens humains : un manager, voire carrément une

cellule. Des personnes au-dessus de la mêlée, dit un mandataire. La coordination aura enfin la possibilité de faire des propositions aux cliniques et, surtout, de veiller, par des choix, à une meilleure synergie.

Parallèlement, le CHA et l'Ifac sont invités dès aujourd'hui à étudier une éventuelle fusion. Et ce, dans l'hypothèse d'un passage hospitalier à deux intercommunales. Au bac, l'intercommunale unique ? Non. Cette option, le politique ne l'exclut pas, tant qu'il n'a pas été démontré qu'elle comporterait moins d'avantages. Enfin, il a aussi été question des plans de gestion. La Région pressait les communes de les respecter et d'apporter des précisions pour le 31 mars. Un délai d'une semaine a été accordé. Des justifications seront apportées quant à la non application ou le report d'une série de mesures. Le cap de l'équilibre budgétaire pour 2008 sera, malgré tout, tenu, explique un proche du dossier. ●

Pas de site unique pour le CHA

ERIC BURGRAFF

Le Centre hospitalier de l'Ardenne (CHA) est-il prêt à se marier avec l'Ifac ? La question était à l'ordre du jour d'un récent comité de gestion au CHA. Pour rappel, l'audit intitulé « plan médical global » propose une fusion entre les deux intercommunales. Fusion qui devrait être suivie, d'ici 10 ans, de la construction d'un nouvel établissement unique quelque part entre Libramont et Marche.

Sur cette dernière question le comité de gestion vient de prendre une position claire : c'est non ! Pas de construction nouvelle donc (qui entraînerait la fermeture ou à tout le moins une reconversion totale des cliniques de Marche, Libramont, Bastogne et Sainte-Ode). Pour ce qui concerne l'intercommunale unique, le comité de gestion

du CHA est réservé mais est prêt à en discuter. Tout comme il est prêt à discuter de synergies, de réajustements de services et d'échanges de lits avec l'Ifac. A cet effet, il préparera dans les prochains jours un cahier des charges en guise de base de discussion.

Une discussion où il sera doute question de l'avenir de Sainte-Ode. A ce sujet, on a appris qu'un trio de médecins est prêt aujourd'hui à remplacer le trio démissionnaire en gériatrie, le service essentiel de Sainte-Ode. Il pose toutefois comme condition le rapatriement rapide de ce service vers le site aigu de Libramont. La « revalidation », l'autre spécialité de Sainte-Ode, suivrait le même chemin. On parle d'un délai de deux à trois ans. Délai au terme duquel Sainte-Ode pourrait se voir transformée en « simple » maison de repos et de soin. ●



Le printemps de l'imagerie médicale

Alors que l'on négocie, on continue à investir dans les hôpitaux. Ainsi, à Arlon, une grue a assuré la spectaculaire entrée de la nouvelle résonance magnétique nucléaire remplaçant celle de 1997 ! Ses 5,8 tonnes ne pouvaient transiter par les escaliers... « La durée de vie habituelle est de 5-6 ans », précise le D^r Pierre Van Tournhout, chef du service d'imagerie médicale. Le nouveau matériel est aussi plus puissant. Il sera opérationnel à la mi-avril. (A.Dt.) Ph. Humblet.

LE SOIR

Pour prendre contact :
Rédaction de Namur
Rue de la Croix-Rouge, 27
5100 Jambes

Tél. : 081-33.16.50, 081-33.16.51
Fax : 081-33.16.59

redaction.namur@lesoir.be

Rédaction pour le Luxembourg
Rue d'Offagne, 12
6850 Paliseul

Tél. : 061-53.49.87
Fax : 061-53.51.64

redaction.luxembourg@lesoir.be

Pour tout autre service (abonnements, annonces publicitaires, avis de décès...), composer le 02-225.55.55.

Namur | Copilot mise sur la cession d'entreprises

Aider la transmission des PME

LUC SCHARÈS

La transmission de PME est un secteur d'activité où les banques sont présentes, mais qui n'occupe que très peu d'entreprises. Ancien secrétaire général de la chambre de commerce et d'industrie du Luxembourg belge (CCILB) en charge des conseils à la création de PME, économiste de formation, Thierry Dehout s'est lancé dans une nouvelle aventure.

Aujourd'hui, en Wallonie, plus d'un quart des patrons de PME ont plus de 55 ans et un tiers des entreprises ne réussissent pas leur trans-

mission, indique-t-il, se référant à une étude menée par la CCILB. Sur base de ce double constat, il s'est intéressé de plus près au monde de la cession d'entreprises.

La vente d'une entreprise : un processus lent

Aujourd'hui, il en a fait son métier en ouvrant à Namur un bureau pour l'entreprise Copilot, au départ fondée à Liège par deux anciens collègues juristes, Francis Jadot et Frédéric Loverius.

L'objectif est d'assurer l'évaluation de la PME à céder, la recherche d'acquéreurs, la négociation,

la rédaction des conventions de cession et la recherche de financement. En cela, le travail est assez différent de celui effectué par les chambres de commerce.

Ces dernières sont en amont, souligne Thierry Dehout. Elles assurent des informations, des formations, des actions de sensibilisation à destination des patrons avant que ceux-ci ne passent à l'acte. Elles sont aussi un lieu de mise en contact entre candidats cédants et repreneurs.

Copilot ne s'intéresse qu'à des PME à cash flow positif. Ces entreprises comptent souvent moins de 50 personnes et ont un annua-

riat familial. Mais nous réfléchissons plutôt en terme de valeur, jusqu'à 5 millions d'euros. Au-delà, les cessions ne concernent plus des particuliers mais des sociétés, c'est un autre monde. Nous travaillons sur tous types d'activité, à l'exception des commerces.

La vente d'une entreprise est un processus lent, qui peut prendre de six mois à deux ans. Une des difficultés du métier est d'assurer un fond de roulement suffisant, surtout en début d'activité.

Copilot prend une commission sur la vente de la PME, variant de 3 à 6 %.

Info : www.copilot.be

Région | La police lance un appel à la vigilance

Les vols par ruse réapparaissent dans le Namurois

SABINE DORVAL

Vous n'avez plus vingt ans et vous vivez seul. Méfiez-vous des faux agents qui, au nom de vraies sociétés ou de la police, pourraient frapper à votre porte. Les vols par ruse semblent réapparaître dans le Namurois.

Le commissaire Dardenne, de la police fédérale, vient de faire savoir qu'à Fosses-la-Ville et à Namur, deux vols de ce type ont été commis chez des personnes sans défense. Dans le Hainaut, on parle d'épidémie depuis un mois.

La technique des malfaiteurs est simple : se présenter avec ou sans uniforme à la porte des personnes âgées et vivant seules, par exemple pour effectuer un contrôle de compteur, profiter de l'éloignement de la porte d'entrée pour permettre à un complice de s'introduire dans l'habitation et d'y dérober quelques ob-

jets, revenir un peu plus tard en se disant policier, en présentant les objets volés et en demandant à pouvoir vérifier que de l'argent ou des bijoux n'ont pas été emportés et s'emparer de ceux-ci. Les

malfaiteurs ont des gants et, certains, une casquette noire.

M. Dardenne signale qu'un vrai policier ne vous demandera pas où vous cachez votre argent et vos bijoux ; il ne vérifiera pas le contenu de votre portefeuille. Et rappelle quelques règles de sécurité comme placer une chaînette de sécurité à sa porte et ne laisser entrer aucune personne suspecte. Ou encore vérifier la carte de service et la vraie qualité du visiteur en téléphonant à la police où à la société qu'il représente et laisser croire que vous n'êtes pas seul(e) dans l'immeuble. ●